

Règles de conduite de l'élève :

- Je suis conscient que ma sécurité et mon confort dépendent en grande partie de mon comportement, du conducteur et du soutien que je lui apporte.
- Puisque je dois être autorisé à monter à bord, je dois donc pouvoir m'identifier en présentant ma carte d'identité, s'il y a lieu.
- Je respecte le circuit d'autobus sur lequel je suis inscrit.

A l'embarcadère :

- Je respecte mon environnement et celui des autres.
- Je me rends à l'arrêt à l'heure fixée et je demeure près de l'aréna ou de l'école en me tenant à l'écart des véhicules qui circulent.
- Lorsque l'autobus est immobilisé, je vais porter ma valise. Celle-ci ne devra pas mesurer plus de 21 pouces de longueur.
- Je me dirige à ma banquette et j'y demeure assis jusqu'à l'arrivée.
- Le transport de skis, bâtons de hockey, de planches à neige ou tout autre équipement sportif et personnel encombrant pouvant comporter un danger, doit être dans des sacs de rangement appropriés. Il en sera ainsi pour les équipements de hockey.

Durant le parcours :

Le conducteur a l'entière responsabilité de son autobus et de ses occupants. Chaque élève se doit de bien suivre toutes les consignes exigées.

Ainsi,

- J'évite de crier ou d'être impoli par mes paroles et gestes avec le conducteur et avec les autres passagers.
- Je range tous mes bagages aux endroits appropriés.
- Je reste assis lorsque le véhicule est en mouvement.
- J'évite de distraire le conducteur.
- Je ne lance aucun objet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Je ne brise rien et je conserve l'environnement de l'autobus propre.
- Je ne sors aucune partie de mon corps à l'extérieur de l'autobus.
- Je ne mange pas dans l'autobus.
- Je m'abstiens de fumer.
- Je ne consomme aucune drogue ou substance et n'en fais aucun trafic.
- Je demande la permission au conducteur pour ouvrir les fenêtres.
- Je peux écouter mon lecteur MP3, mon lecteur de CD ou tout gadget audio ou vidéo, tant que je porte un casque d'écoute.

Au débarcadère :

- A l'arrivée de l'autobus, je m'assure de prendre ma valise.
- Je m'éloigne rapidement et prudemment de l'autobus.
- Si j'ai à franchir une rue, un obstacle, je traverse devant le véhicule prudemment ayant à vue le conducteur.
- Si je dois changer d'autobus, je le fais prudemment.

Si un élève ne se soumet pas à ces règlements, il sera passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du transport.